

Règlement de la Valdorgienne 2022

La course Run and bike, **La Valdorgienne** est organisée par Cœur d'Essonne Agglomération.

Le déroulement de la course s'effectuera selon le règlement défini par l'Agglomération.

Chaque participant reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter.

L'épreuve se déroule par équipe de 2 partenaires (avec 1 VTT maximum) ou de 3 partenaires (avec 2 VTT maximum). Le nombre de permutations VTT et course à pied est illimité au sein de chaque équipe.

Pour les familles, c'est le même principe, avec un adulte au minimum. Par exemple, pour un équipe de 3 : 2 adultes à pieds avec 1 enfant qui peut faire le parcours complet avec son vélo ou 1 adulte à pieds avec 2 enfants à vélo.

L'équipe doit passer la ligne d'arrivée ensemble (partage, solidarité et esprit d'équipe !!) et parcourir la distance de 16 km.

Ce relais est ouvert à toute personne physique valide, sans condition d'âge, résidant ou non sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.

En raison du parcours (chemins...) le relais n'est pas accessible aux personnes handicapées en fauteuil roulant.

Un membre de chaque équipe devra se rendre au château de Morsang-sur-Orge – Place des Trois Martyrs – 91390 MORSANG-SUR-ORGE, pour retirer leurs dossards (un seul membre par équipe est nécessaire) puis se rendra au village départ devant la mairie d'ARPAJON.

L'organisation mettra à disposition des cars au château de Morsang pour les participants désirant se rendre au départ devant la mairie d'Arpajon (participants sans leur vélo). Conseil : le plus simple est de déposer les membres de son équipe avec les vélos à Arpajon (départ), puis un membre peut aller en voiture inscrire ou retirer les dossards à Morsang, garer sa voiture à Morsang, puis prendre le car pour retourner à Arpajon rejoindre les membres de son équipe. A l'issue de la course, cela permet de retrouver son véhicule à l'arrivée.

Les organisateurs sont couverts en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la réglementation en vigueur. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement (responsabilité civile).

L'organisateur décline toute responsabilité relative à l'état de santé des participants, ou en cas de vol ou d'accident.

- La participation à la manifestation est gratuite (une collation est prévue à l'arrivée).
- Un point de ravitaillement est prévu sur le parcours.
- Les vététistes ne pourront pas être transportés.
- L'organisation ne fournira aucun équipement (sauf les dossards).
- Pour le VTT, le port du casque est vivement conseillé pour les adultes et obligatoire pour les moins de 12 ans.
- L'organisateur se réserve le droit à tout moment de modifier ou d'annuler la manifestation, si les circonstances l'exigent.
- Les participants s'engagent à se soumettre aux consignes des signaleurs positionnés sur le parcours.
- Les participants pourront disposer de leur temps (chrono), les résultats seront en ligne le lendemain sur le site internet de l'Agglomération. Les participants sont susceptibles d'être photographiés ou filmés durant la course et acceptent la diffusion éventuelle de ces images par l'Agglomération.
- Le déguisement est très vivement conseillé ! « Challenge du déguisement ».